

# «De 20 à 30 centimes» par bouteille : comment va fonctionner la consigne pour le verre ?

Par Le Figarot avec AFP

Publié à l'instant



Comme cela se fait déjà dans les bars, les bouteilles en verre consignées peuvent être rendues et réutilisées. *LIONEL BONAVENTURE / AFP*

**Le test grandeur nature, qui concernera quatre régions, commencera en mai 2025. Les consommateurs devront donner une somme d'argent supplémentaire à l'achat du produit qui sera rendue contre le retour du contenant.**

La consigne du verre devrait s'élever «autour de 20 ou 30 centimes» par bouteille ou bocal. L'éco-organisme Citeo a précisé les modalités du retour de cette pratique abandonnée en France censée promouvoir le réemploi des emballages, qui va être expérimentée dans quatre régions à partir du printemps 2025. Le montant de la consigne, qui sera récupérable par le consommateur en échange du retour du contenant, doit toutefois encore être fixé précisément, a expliqué Jean Hornain, directeur général de Citeo, lors d'un entretien à deux voix avec Célia Rennesson, directrice du réseau Vrac et Réemploi, paru ce mardi 20 août dans *Ouest-France* .

Ce montant aura toutefois un effet sur le prix à l'achat des produits, «*alors que la question du pouvoir d'achat est centrale*», reconnaît Jean Hornain, qui souhaite «*éviter l'effet dissuasif*», par exemple en «*avançant*» les premières consignes aux consommateurs. Le tarif pourrait être différent «*en fonction du format*» du contenant, précise-t-il par ailleurs.

## Début de la consigne en mai

L'expérimentation à grande échelle, qui concerne 16 millions de Français de quatre grandes régions du nord-ouest de la France (Pays de la Loire, Bretagne, Normandie, Hauts-de-France), avait été annoncée par Citeo début juillet. L'éco-organisme espère à terme une «*généralisation*» à l'échelle nationale. La mise en production de ces emballages est prévue à partir d'octobre 2024, selon Citeo, qui table sur une installation des dispositifs de collecte en magasin à compter de mars 2025, avant une commercialisation en mai.

Les premiers emballages disponibles seront les bouteilles d'un litre à goulot large, contenant des jus de fruits et des soupes, avant les grandes bouteilles ambrées de 75 cl notamment pour la bière, puis les bocaux de conserves, compotes et fromages blancs, avant les bouteilles ambrées de 33 centilitres, a précisé Jean Hornain.

## Des bouteilles moins chères pour les industriels

Outre sa visée écologique, cette initiative, développée avec l'appui du syndicat Brasseurs de France, a été facilitée par l'envolée des prix du verre l'année dernière lors de la crise énergétique. Or, la consigne «*fait baisser le prix de revient de la bouteille en verre puisque celle-ci est utilisée de nombreuses fois*», souligne Célia Rennesson, selon qui le réemploi des bouteilles en verre permet d'économiser 75% d'énergie, 50% d'eau et 79% de CO2.

L'enjeu, rappelle Citeo, est colossal : atteindre 10% d'emballages réemployés d'ici à 2027, conformément à la loi Agec sur l'économie circulaire de février 2020. Globalement, le réemploi des emballages est estimé aujourd'hui à moins de 1%, selon Célia Rennesson, avec des disparités très fortes selon les secteurs, la consommation quotidienne étant le maillon faible.

### La rédaction vous conseille

- [Près de Bordeaux, une usine nettoie les bouteilles en verre pour faire renaître la consigne](#)
- [Les Français plébiscitent la consigne... sur le principe](#)
- [La France enterre la consigne pour les bouteilles en plastique](#)

### Sujets

écologie

agroalimentaire

---